

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 8 décembre 2025 à 19 h 30 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations :

Sont présents(e)s : Monsieur Pascal Binet, maire
Monsieur Yves Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Jacques, conseiller
Madame Sabrina Marois, conseillère
Monsieur Michel Rhéaume, conseiller
Madame Émilie Roberge, conseillère
Monsieur Martial Roy, conseiller

Le directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux citoyens présents et déclare celle-ci ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion du projet de règlement numéro 317-25 relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2026
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 318-25 établissant l'allocation des membres des comités consultatifs municipaux
4. Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 319-25 concernant l'adhésion de la Municipalité d'Adstock au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux pour le maire seulement
5. Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : approbation des dépenses
6. Période de questions
7. Levée de la séance

25-12-404

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Jacques,
Appuyé par Sabrina Marois,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 317-25 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET DES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2026

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 317-25 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2026.

Le maire dépose le projet de règlement.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 318-25 ÉTABLISSANT L'ALLOCATION DES MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller Martial Roy qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 318-25 établissant l'allocation des membres des comités consultatifs municipaux.

Le maire dépose le projet ayant pour objet d'établir les allocations des membres du CCE, CCU et CCDE.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-25 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR LE MAIRE SEULEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 319-25 concernant l'adhésion de la Municipalité d'Adstock au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux pour le maire seulement.

Le maire dépose le projet.

25-12-405

TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) : APPROBATION DES DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Jacques,

Appuyé par Martial Roy,

Et résolu d'adopter et d'approuver les dépenses d'un montant de 60 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations ont été retenues aux fins du procès-verbal.

25-12-406

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Émilie Roberge,
Appuyé par Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire,

Le directeur général et greffier-
trésorier,

Pascal Binet

Jérôme Grondin